

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle

Séance du 28 mars 2024

Convocation du 22 mars 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Théophile Touny par Mme Axelle Poullier,
Mme Corinne Deleuze par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée,
Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy

Etaient absents :

M. Xavier Tamby,
M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 mars 2024

Objet : Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu la loi n°2019-88 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique notamment son article 80,

Considérant son souhait de promouvoir l'égalité professionnelle au sein de la Ville et de contribuer à l'amélioration du bien-être des agents,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 19 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent

le secrétaire de séance

[Signature]